

BLEGNY MARC BOLLAND A BRISÉ LE TABOU

# Eglise solidaire de la crise?

Pour Marc Bolland, il faut revoir le financement des fabriques pour soulager les communes

**Les fabriques d'églises devraient-elles participer à l'effort de crise consenti par les pouvoirs publics? C'est en tout cas l'opinion du député-bourgmestre de Blegny Marc Bolland, qui vient d'interpeller le ministre Furlan à ce sujet.**

Les fabriques d'églises dépendent-elles sans compter, sachant que la commune dont elles dépendent sera de toute façon obligée de mettre la main à la poche pour combler le déficit? Certains le pensent, d'autres pas, mais en tout cas, personne, ou presque, n'aurait mis ce sujet tabou sur la table d'un ministre. Marc Bolland, le député-bourgmestre de Blegny, vient de franchir le pas en interpellant Paul Furlan. Une interpellation dans laquelle il souhaite que la législation qui régit le financement des fabriques d'églises soit revue au plus vite.

"Aujourd'hui, c'est la crise, explique-t-il. Tout le monde doit se serrer la ceinture. Mais en ce qui concerne les églises, les

communes n'ont qu'un pouvoir d'avis sur les budgets présentés." En clair, la commune n'a donc aucune marge de manœuvre face à une fabrique qui décide de faire fi de la crise et ses restrictions qu'elle impose. "D'autant que la vraie tutelle, c'est l'évêché..."

Une situation instaurée par un décret qui date de... 1809. "Mais la société a évolué en deux siècles, estime Marc Bolland, notamment en matière de besoins. Aujourd'hui, il faut entretenir les écoles, les routes... Il est donc indispensable de revoir le cadre légal. La Flandre a déjà eu le courage de

le faire. Maintenant, le financement des cultes a été modernisé." Pas question toutefois pour le bourgmestre socialiste ble-

gnois de couper les vivres aux églises. "Il faut agir dans un grand esprit de consensus et respecter certaines balises. Il faut d'abord permettre à chacun d'avoir le parcours philosophique qu'il souhaite. Mais il faut aussi éviter toute discrimination: en 1809, l'église catholique détenait un quasi-monopole, ce n'est plus le cas aujourd'hui..." Plus question non plus aujour-

d'hui de gérer des biens publics sans une certaine transparence, estime M. Bolland. "Il est hors de question de rester dans l'opacité la plus

**"LES ÉGLISES NE DOIVENT PAS VENDRE LEURS BIENS. LES COMMUNES, SI..."**

complète parce qu'il s'agit de fabriques d'églises. Qu'on exige d'elles ce qu'on exige des communes, des zones de police ou des CPAS."

Des souhaits auxquels a été sensible le ministre Furlan. Qui s'est finalement engagé à revoir le financement des cultes durant cette législature encore. Comment? Et surtout, parviendra-t-il à forcer les fabriques à vendre leur patrimoine lorsque les liquidités leur font défaut, ce que la plupart se refusent à faire pour l'instant? "Le ministre viendra devant le parlement avec des propositions", termine Marc Bolland.

Lueur d'espoir donc pour les communes essouffées financièrement, mais de désespoir pour les fabriques. Qui, plus que jamais, risquent de conserver jalousement leurs biens en prévision de ces jours qui pourraient s'avérer plus sombres... «

GEOFFREY WOLFF

DEVANT-LE-PONT

## À Visé, une fabrique qui va lotir!

Certaines fabriques d'églises sont pourtant bien conscientes des difficultés des communes. À Visé, la fabrique de Devant-le-Pont a ainsi déposé récemment un permis de lotir pour un terrain qui lui appartenait depuis 1800. Objectif: vendre ensuite 15 parcelles, et réduire ainsi l'intervention communale...

"La fabrique d'église dépend de 95 % de la dotation financière de Visé, explique-t-il à l'époque son président, Paul Spits. Ça ne nous a pas semblé trop normal de continuer à dépendre autant de Visé, alors qu'en vendant ces terrains, nous avons la possibilité de ne plus être une charge pour la commune. Au lieu de nous verser 95 %, on atteindra peut-être les 50 %..." «

L'église de Blegny coûte cher à la commune

■ LEM



## À Juprelle, les fabriques sont raisonnables

Christine Servaes, bourgmestre de Juprelle d'appartenance sociale-chrétienne, estime que dans sa commune, les fabriques d'églises participent déjà à l'effort de crise. «Bien sûr, je préférerais n'avoir rien à leur donner, mais comme nous y sommes obligés... Malheureusement, la majorité de nos fabriques sont pauvres. Seules celles de Paifve et de Villers sont à l'aise et ne nous demandent aucune

intervention. Et je dois dire que les cinq autres sont très raisonnables. Si elles nous demandent trop de subventions, je les convoque, je leur explique que la situation financières de la commune est difficile et elles acceptent de se serrer la ceinture ». Cette année, l'intervention communale se montera à plus de 40.000€, deux fabriques «pauvres» doivent encore rentrer leur budget. ■ A.D.R.

## P. Dodrimont, bourgmestre MR d'Aywaille

**"UNE SEULE FABRIQUE SERAIT PLUS UTILE"**

À Aywaille, le budget alloué aux fabriques d'églises représentait en 2009 46.804 euros, soit 0,36% du budget total de la commune. "Une année n'est pas l'autre, mais je n'ai rien remarqué de spécial ou d'alarmant ces dernières années, explique Philippe Dodrimont. La commune n'a jamais eu de soucis avec le montant des travaux

demandés par les fabriques. Personnellement, je nuance un peu la position de Marc Bolland: je plaide pour une seule fabrique par commune. Cette mesure serait par exemple bien plus efficace qu'un désengagement de la commune. J'ai personnellement une très grande confiance envers les fabriciens qui gèrent ces dépenses en bons pères de familles." (S.C.I.)

## A. Mathot: "Ça nous coûte un argent fou!"

"Des dispositions héritées du régime napoléonien imposent aux Communes de prendre en charge l'entretien des édifices religieux, qu'ils lui appartiennent, ou pas. C'est complètement obsolète aujourd'hui: à l'heure où il y a de moins en moins de monde dans les églises et alors que nous nous serrons la ceinture à tous niveaux dans les communes et dans les CPAS, nous continuons à débiter un argent fou dans des églises de

moins en moins fréquentées! Il faudrait réfléchir à une réaffectation de certains locaux, pour quoi pas des transformations en bibliothèques, lieux d'expositions, musées, par exemple? Pourquoi ne pas faire de l'éducation permanente dans ces lieux? Le pas a déjà été franchi aux Pays-Bas, la France a suivi le mouvement... Je serais vraiment favorable à lancer ce débat avec les fabriques d'églises et l'évêché pour les édifices sérésiens. ■ LWS

## CHAUDFONTAINE AMÉNAGEMENT

# Ninane va s'offrir un beau lifting



La commune est bien décidée à acquérir ces ruines. ■ M.RE

L'entrée du village de Ninane, dans la commune de Chaudfontaine, pourrait avoir, d'ici quelques mois, un tout autre visage. Le "goulot" formé actuellement par l'église de l'Immaculée Conception et le parking de la rue de la Loignerie ne seraient alors

plus qu'un mauvais souvenir. Des aménagements à Ninane, la commune en rêvait depuis belle lurette, et les voici désormais rendus possibles par la récente mise en vente des habitations, ou plutôt de ce qu'il en reste, situées aux numéros 96 et 98 de la rue Fond des Cris, ainsi que du ter-

rain voisin, véritable dépotoir. "C'est une réelle opportunité pour Chaudfontaine, affirme le bourgmestre de Chaudfontaine, Daniel Bacquelaine, non seulement parce que cela permettrait de réhabiliter un chantier, mais aussi parce qu'au niveau de la mobilité, cela représente des avantages certains, comme la création d'une boucle permettant de contourner l'église par les deux côtés".

Ce projet, qui représentera un investissement de moins de 100.000 euros pour la commune, pourrait se faire en collaboration avec le TEC.

"L'autobus de la ligne 64-65 est actuellement obligé de faire demi-tour en marche arrière et de stationner à l'entrée de la rue du Centre, ce qui n'est pas idéal", poursuit le mayor. Un terminal d'autobus pourrait donc voir le jour sur l'actuel parking.

### RIEN DE CONCRET

Il faut toutefois noter qu'au jour d'aujourd'hui, il n'y a encore rien de concret pour la réalisation de ce projet. "Nous devrions être fixés dans les prochaines semaines, assure Daniel Bacquelaine, mais nous sommes bien décidés à acquérir ces biens".

Entendez par là: si la vente de gré à gré ne donne rien et que la commune de Chaudfontaine ne devient pas propriétaire, elle n'hésitera pas à exproprier! «

M. RE

## AWANS RUE DE LONCIN

# Le retour du stationnement alterné

Fin 2008, Awans avait décidé de supprimer le stationnement alterné, en vigueur depuis 20 ans dans la rue de Loncin, pour n'autoriser le stationnement que d'un côté, entre les rues Cornet et Kimpinaire. Dans cette partie, la rue de Loncin est étroite et il est impossible à deux voitures de se croiser au niveau d'une auto en stationnement. Les véhicules sont obligés de monter sur les trottoirs. Et avec le stationnement alterné, le problème s'aggravait puisque certains oublièrent de changer leur voiture de côté. Les autorités avaient donc déci-

dé de supprimer l'alternance. Mais très vite, certains riverains ont demandé pour revenir en arrière car d'autres problèmes étaient apparus. La majorité de ses voisins ont donc réécrit au bourgmestre pour qu'il remette le stationnement alterné. Et comme André Vrancken s'y était engagé, le conseil leur a donné gain de cause.

Il faudra maintenant voir si la tutelle acceptera cette modification puisque le stationnement alterné devrait être supprimé du Code de la route en 2011! «



A.D.R. Le bourgmestre Vrancken. ■ A.D.

## ESNEUX

# Une prime pour l'isolation

Depuis que la Région wallonne a supprimé ses très populaires subsides pour l'installation de panneaux solaires, bon nombre de communes ont également suivi la tendance. C'est le cas de la commune d'Esneux qui a décidé elle aussi de les abandonner. Une décision

que regrette l'humaniste Philippe Lamalle: "Ce n'est pas parce que la région abandonne cette prime que nous devons en faire de même, souligne l'intéressé. La commune doit certes faire des choix, mais nous regrettons cette solution radicale."

Néanmoins, Esneux ne laisse pas tomber les subsides écologiques. Le conseil communal a récemment approuvé la création de nouvelles aides consacrées à l'isolation des habitations. Concrètement, une prime de 150€ sera délivrée aux Esneutois qui entreprennent des travaux de transformation. "Nous avons

en effet dégagé une enveloppe totale de 7.500€ pour ces subsides, confirme la bourgmestre, Laura Iker. Cette nouvelle subvention sera de plus accessible à un plus grand nombre. L'investissement pour les transformations étant en général moindre que celui pour l'installation de panneaux solaires."

Attention tout de même, il ne suffit pas d'aller acheter un rouleau de fibre de verre pour bénéficier de cette prime. Les citoyens concernés devront passer par l'intermédiaire d'un organisme agréé. «

S.C.L.